

Canada en tant que nation, chose que nous approuvons tous, j'en suis sûr. Mais il n'a pas consacré un instant, et le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures n'a pas jugé bon de consacrer une minute aux importantes questions soulevées par l'honorable député de Peel et l'honorable député de Rosetown-Biggarr et se rapportant à l'aspect économique et moral de toute l'affaire. C'est bien dommage qu'il en ait été ainsi. Mais bien que ce débat tire à sa fin, j'espère qu'on aura l'occasion de revenir sur ces questions.

Je crois que nous partageons tous l'avis de l'honorable représentant de Rosetown-Biggarr, lorsqu'il dit que les questions de procédure et de statut,—fort importantes d'ailleurs nous en convenons,—resteront sans effet tant que les questions économiques fondamentales ne seront pas réglées. Les deux honorables députés que j'ai nommés ont posé des questions qui allaient au fond des choses.

Faute de temps, je me contente de revenir sur une seule de ces questions. L'honorable représentant de Rosetown-Biggarr a signalé le grand problème économique que nous avons à résoudre au chapitre des usines allemandes, des grands trusts allemands. Il a demandé ce qu'on allait faire à cet égard. Si j'ai bonne mémoire, il a dit que, sauf erreur, le Canada et les Etats-Unis sont d'avis de s'attaquer à ce problème en recourant à l'entreprise privée, alors que l'Angleterre propose le recours à l'appareil socialiste. C'est là une question importante. L'honorable député et moi ne désirerions peut-être pas la même réponse, mais je crois que nous avons tous deux le droit d'en obtenir une. Il est fort regrettable qu'on n'ait pas eu le temps de nous la donner; peut-être fera-t-on plus tard en sorte de permettre une discussion de cette question fort importante.

Avant de reprendre mon siège, je désire aborder un autre point. On a beaucoup parlé de la question du statut. Je crois qu'il n'existe à la Chambre aucune divergence de vues sur ce point. J'ai lu, récemment, les mémoires de sir Robert Borden. Quiconque lit le récit de ce qui est arrivé lorsque sir Robert et ses collègues sont allés en Grande-Bretagne pendant l'hiver de 1918-1919 se rend compte que s'il fut jamais un homme aux idées fermes et bien arrêtées quant au statut de notre pays et ayant le souci de la faire respecter, ce fut bien sir Robert Borden. Cela m'amène à dire que certaines additions ont été faites en 1926, mais ceux qui liront tous les détails reconnaîtront que les décisions fondamentales ont été prises en 1919. Si je soulève cette question, ce n'est pas que je tiens particulière-

ment à attribuer à chacun son mérite, mais pour l'unique motif que voici. Si sir Robert Borden a pu faire de l'excellent travail à cette occasion c'est uniquement parce qu'il se trouvait sur les lieux. Il a pu prendre une ferme attitude devant les autorités, et faire valoir ses revendications. Il n'aurait jamais pu obtenir les mêmes résultats, s'il était demeuré à Ottawa, se contentant d'adresser des câblogrammes et des rapports à Londres. Quiconque parcourt les documents peut se rendre compte qu'il n'a obtenu ces concessions, si importantes pour nous, que grâce à son prestige et à sa faculté de prendre rapidement une décision.

Nous sommes maintenant en face de graves problèmes d'Etat. Je sais,—et si je l'ignorais, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures m'en informerait,—que la situation actuelle n'est pas du tout la même. Sir Robert Borden se trouvait à Londres parce qu'on l'avait invité à s'y rendre. Il n'y a pas de doute sur ce point. Nous nous rendons compte que les circonstances ont changé du tout au tout. Néanmoins, je regrette infiniment qu'il ne soit pas possible à notre premier ministre ou à notre Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, ou à tous les deux, d'être présents à Londres cette fois-ci. Le ministre peut nous donner des raisons valables pour expliquer son absence. Je sais que la situation ne se présente pas du tout comme en 1919. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il est malheureux que notre intervention doive se faire au moyen de câbles et d'appels téléphoniques et par l'entremise de quelqu'un qui, bien que fonctionnaire dévoué et compétent, n'est pas un ministre responsable qui seul pourrait parler avec autorité au nom du peuple canadien.

J'expose ces considérations, en toute déférence, tout en me rendant compte des difficultés qui peuvent exister. Mais, j'ai cru néanmoins qu'il valait la peine d'en parler.

J'exprime, en terminant, l'espoir que les importantes questions que les honorables députés ont soulevées aujourd'hui à la Chambre et auxquelles, sauf erreur, le ministre n'a pas même fait allusion, question qui sont à la base de tout le problème et sans lesquelles il n'est plus rien qui vaille, ne resteront pas indéfiniment sans réponse.

M. GORDON GRAYDON (Peel): Monsieur l'Orateur, afin de me conformer aux exigences habituelles du Règlement, je retire volontiers ma motion.

(La motion est retirée.)

A onze heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.